



EXERCEZ VOTRE
**DROIT
DE VOTE**
(détails en page 5)

AVIS DE CONVOCATION

35^e assemblée générale annuelle des
actionnaires du Fonds de solidarité FTQ

Hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth
900, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal

Le samedi 28 septembre 2019, à 14 h

AVIS DE CONVOCAATION

Avis est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires du Fonds de solidarité FTQ aura lieu à Montréal, à l'hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth, 900, boulevard René-Lévesque Ouest, le samedi 28 septembre 2019, à 14 h.

DIFFUSION
EN DIRECT
SUR LE **WEB**

Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée en personne sont invités à assister à la diffusion en direct sur le site Web fondsftq.com/aga. L'événement sera également retransmis en direct sur la page Facebook du Fonds. Joignez-vous à nos 30 000 abonnés pour y participer!

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle;
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée extraordinaire;
5. Présentation du rapport annuel d'activités pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2019 :
 - 5.1 Rapport du président du conseil d'administration, M. Claude Séguin;
 - 5.2 Allocution du premier vice-président, M. Daniel Boyer;
 - 5.3 Rapport du président et chef de la direction, M. Gaétan Morin;
6. Élection de membres au conseil d'administration :
 - 6.1 Élections des quatre (4) candidats issus de l'appel de candidatures;
 - 6.2 Élections des sept (7) candidats indépendants recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique au conseil d'administration;
7. Nomination des auditeurs indépendants et autorisation au conseil d'administration d'établir leur rémunération;
8. Considération de toute autre affaire qui pourrait être régulièrement soumise à l'assemblée.

Le présent document est un résumé de la circulaire de la direction qui est disponible sur le site Web fondsftq.com. Les actionnaires sont priés de s'y référer pour l'information complète. Le présent document contient des éléments d'information et est accompagné d'une attestation des actions détenues, d'un formulaire de procuration pouvant être utilisé par l'actionnaire dans le cadre de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du Fonds de solidarité FTQ (l'« Assemblée »), ainsi que d'un sommaire de portefeuille.

Montréal, le 14 juillet 2019

Par ordre du conseil d'administration,

(signé) « Claude Séguin »

Claude Séguin

Président du conseil d'administration

UN FONDS TOURNÉ VERS L'AVENIR

Chers actionnaires,

C'est avec plaisir que nous vous invitons à participer à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, qui aura lieu le 28 septembre prochain à 14 h, à l'hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth à Montréal. En plus de vous faire part de nos résultats et principales activités de l'année, ce sera pour nous l'occasion de recueillir vos commentaires et de répondre à vos questions. Les actionnaires qui ne pourront se joindre à nous en personne pourront suivre l'assemblée en direct sur le Web à fondstq.com/aga ou sur notre page Facebook.

Depuis sa création, le Fonds a aidé des centaines de milliers de Québécois à épargner en vue de la retraite tout en leur donnant l'occasion de contribuer au dynamisme de l'économie d'ici et au soutien d'emplois de qualité. Pour l'année financière terminée le 31 mai 2019, nous avons recueilli 897 millions de dollars en épargne. De plus, nous avons investi la somme de 1,2 milliard de dollars dans les entreprises d'ici pour les aider à se développer.

Dans un monde qui évolue à grande vitesse et qui se transforme pour faire face au défi climatique, le Fonds, en tant qu'acteur du développement social et économique au Québec, joue également un rôle actif pour promouvoir des transitions énergétique, technologique et humaine justes, inclusives et durables. Le Fonds reste ainsi tourné vers l'avenir, dans le souci constant de s'investir pour une meilleure société.

(signé) « Claude Séguin »

Claude Séguin

Président du conseil d'administration

Votre vote est important !

À titre d'actionnaire du Fonds, vous avez l'occasion de vous exprimer en votant sur les différents points qui sont à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Nous souhaitons que vous soyez nombreux à voter et à participer à notre démocratie actionnariale. Ainsi, pour chaque actionnaire qui votera, le Fonds remettra 2 \$ à la Fondation pour l'alphabétisation, un organisme qui vise à enrayer l'analphabétisme afin que chacun puisse contribuer pleinement à la société.

Voter, c'est facile.

Vous pouvez exercer votre vote en personne lors de l'Assemblée, par Internet, par téléphone, par la poste, par télécopieur ou par courriel. Des instructions détaillées vous sont fournies dans le formulaire ci-joint. Il vous est également possible de mandater une autre personne pour voter en votre nom. Pour ce faire, remplissez le formulaire de procuration ci-joint et suivez les instructions indiquées.

En souhaitant vous voir participer en grand nombre à votre assemblée générale annuelle !

(signé) « Gaétan Morin »

Gaétan Morin

Président et chef de la direction

INFORMATION

Convocation

Tous les détenteurs d'actions entières de catégorie « A », série 1 et série 2, inscrits aux registres à la clôture des affaires le 23 août 2019 à 23 h 59 ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'Assemblée.

Droit de vote

Tous les détenteurs d'actions entières de catégorie « A », série 1 et série 2, inscrits aux registres du Fonds de solidarité FTQ en date du 23 août 2019 à 23 h 59, sont habilités à exercer leur droit de vote, personnellement ou par fondé de pouvoir. En cas de vote par scrutin, ils ont droit à un (1) vote pour chaque action entièrement payée donnant droit de vote et immatriculée au nom de l'actionnaire dans les registres du Fonds de solidarité FTQ. En cas de vote à main levée, les actionnaires ou fondés de pouvoir ont un (1) droit de vote.

Procuration

Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée, qui se tiendra à Montréal le **samedi 28 septembre 2019 à 14 h**, à l'endroit et aux fins énoncés dans la section « *Avis de convocation* » qui précède, peuvent voter par procuration avant l'Assemblée, c'est-à-dire par Internet, par téléphone, par la poste, par télécopieur ou par courriel. Les détails de la procédure de vote par procuration avant l'Assemblée se trouvent dans le formulaire de procuration annexé à l'avis de convocation. Si un actionnaire vote par procuration, Société de Fiducie AST (Canada) (« AST ») devra recevoir le formulaire de procuration signé ou l'actionnaire devra avoir voté en ligne ou par téléphone avant 16 h 45 le mercredi 25 septembre 2019.

Les actionnaires peuvent aussi remettre leur formulaire de procuration au fondé de pouvoir de leur choix pour qu'il exerce leur droit de vote lors de l'Assemblée. Cette personne n'est pas tenue d'être un actionnaire, mais elle doit être présente à l'Assemblée. Dans ce cas, le formulaire devra être remis par votre fondé de pouvoir en main propre à un représentant d'AST au plus tard le vendredi 27 septembre 2019 à midi.

Toutes les procurations reçues, sans fondé de pouvoir expressément nommé et sans instruction de vote, seront attribuées, par défaut, à parts égales, à M. Claude Séguin, président du conseil d'administration, et à M. Daniel Boyer, premier vice-président du conseil d'administration, à titre de représentants du Fonds de solidarité FTQ et fondés de pouvoir de l'actionnaire.

Les actionnaires peuvent exercer leur droit de vote en ligne à astvotemaprocuracion.com avant 16 h 45 le 25 septembre 2019.

Diffusion Web en direct

Les actionnaires qui ne peuvent assister en personne à l'Assemblée pourront en suivre le déroulement en direct en se rendant sur le site Web fondsftq.com/aga.

Élection des membres du conseil d'administration

Les actionnaires du Fonds de solidarité FTQ sont invités à élire onze (11) des dix-neuf (19) administrateurs qui composeront le conseil d'administration. Quatre (4) administrateurs seront élus parmi les candidats retenus à la suite d'un appel public de candidatures, et sept (7) se qualifieront comme personnes indépendantes et auront été recommandées par le comité de gouvernance et d'éthique.

Le Fonds de solidarité FTQ a lancé un avis d'appel de candidatures en prévision de l'Assemblée pour les quatre (4) postes d'administrateurs à élire lors de l'Assemblée parmi les candidats retenus à la suite de l'appel. Un encart annonçant l'appel de candidatures était joint au carnet de l'épargnant qui a été envoyé au mois de janvier 2019 à tous les actionnaires du Fonds de solidarité FTQ. De plus, l'appel de candidatures a été diffusé dans les principaux quotidiens du Québec, sur le site Web du Fonds de solidarité FTQ et dans les médias sociaux. Toute l'information relative aux critères d'éligibilité au poste d'administrateur et à la procédure de mise en candidature, qui prenait fin le 29 mars 2019, était disponible sur le site Web du Fonds de solidarité FTQ sous la rubrique « *Élections des administrateurs* ».

Quant à l'élection des sept (7) administrateurs indépendants recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique du Fonds de solidarité FTQ au conseil d'administration, le présent avis de convocation ainsi que la circulaire de la direction présentent les administrateurs recommandés par le conseil d'administration pour élection par les actionnaires.

La direction du Fonds de solidarité FTQ ne sollicite pas de procuration pour l'élection des candidats retenus à la suite d'un appel public de candidatures. Le Fonds de solidarité FTQ n'émet pas de recommandation de vote pour l'élection des quatre (4) postes d'administrateurs réservés aux candidats issus de l'appel public de candidatures. Le Fonds de solidarité FTQ n'est pas soumis à l'encadrement réglementaire applicable aux émetteurs assujettis relativement à la sollicitation de procuration et reconnaît donc que certains candidats ou organismes auxquels ils sont liés peuvent solliciter des procurations au sein de leurs milieux dans la mesure où le Fonds de solidarité FTQ en est avisé. Les quatre (4) candidats ayant obtenu le plus grand nombre de votes suite au scrutin, incluant les votes exprimés par procuration, seront élus à titre d'administrateurs.

La direction du Fonds de solidarité FTQ sollicite toutefois des procurations pour les candidats se qualifiant comme personnes indépendantes recommandées par le comité de gouvernance et d'éthique au conseil d'administration. Les personnes proposées comme fondés de pouvoir sur le formulaire de procuration, MM. Claude Séguin et Daniel Boyer, ont l'intention de voter pour l'élection de ces candidats, à moins que la procuration ne contienne une instruction expresse de s'abstenir de voter sur cette question pour un, plusieurs ou l'ensemble des candidats. Tous les candidats ont formellement établi leur qualification et éligibilité et exprimé leur désir de faire partie du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ. Les candidats ayant obtenu une majorité de votes favorables seront élus à titre d'administrateurs.

Nomination et rémunération des auditeurs indépendants

À l'Assemblée, les actionnaires devront nommer les auditeurs indépendants qui demeureront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et autoriser le conseil d'administration à établir leur rémunération. Actuellement, les auditeurs indépendants sont la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Limite de souscription et d'émission d'actions

Dans le but, notamment, de maintenir l'équilibre de son modèle d'affaires, le Fonds de solidarité FTQ pourrait limiter l'émission des actions pour l'année financière en cours. Il impose, par ailleurs, une limite annuelle aux souscriptions d'actions au montant de 12 500 \$ par actionnaire, par année civile (consultez la rubrique 6 du Prospectus « *Quels sont les modes de souscription d'Actions qu'offre le Fonds de solidarité FTQ ?* » pour connaître les modalités d'application d'une limitation d'émission et les exceptions applicables). Advenant une telle limitation d'émission, le Fonds de solidarité FTQ annoncera, par voie de communiqué de presse, les modalités de limitation d'émission des actions.

Pour la première fois à compter du semestre en cours et pour les semestres subséquents, la valeur de l'Action sera publiée vers le 31 décembre et vers le 30 juin de chaque année par voie de communiqué de presse.

Visitez le kiosque FlexiFonds!

Nous vous invitons à visiter ce kiosque lors de l'Assemblée pour poser vos questions et en apprendre davantage sur l'offre FlexiFonds.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Sept (7) administrateurs indépendants recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique et approuvés par le conseil d'administration

CHRISTINE BEAUBIEN

M^{me} Beaubien est administratrice de sociétés et conseillère stratégique auprès de dirigeants d'entreprises. Elle est aussi un investisseur privé qui investit dans des entreprises innovantes à fort potentiel. Elle a occupé des postes clés dans différentes entreprises, telles que la SGF, Bombardier Capital, EDC, Desjardins. À titre de présidente, elle a dirigé les opérations de Versus, une société en technologies de l'information qui a été reconnue parmi les sociétés à plus forte croissance au Canada. Elle est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2013.

MICHÈLE COLPRON

M^{me} Colpron est administratrice de sociétés depuis 2012 et détient les titres Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés et d'Administratrice de sociétés certifiée. Elle a occupé le poste de vice-présidente principale Gestion Financière à la Caisse de dépôt et placement du Québec et a notamment dirigé le secteur des opérations de la Caisse en tant que vice-présidente, Administration des investissements. Elle a aussi occupé le poste de chef des finances de la banque Merrill Lynch Bank et de la Standard Chartered Bank, toutes deux en Suisse. Elle est administratrice au Fonds de solidarité FTQ depuis 2012.

DENIS LABRÈCHE

M. Labrèche cumule plus de 30 années d'expérience en évaluation d'entreprises, en litiges financiers et en fusions et acquisitions d'entreprises présentes dans divers secteurs d'activités. Il a été associé chez Ernst & Young et agit à titre de témoin expert au tribunal dans de nombreuses causes. On lui en outre confié de nombreux mandats liés au capital de risque. Il est expert en évaluation d'entreprises (EEE-1984) et comptable professionnel agréé. Il est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2013.

ROGER A. RENAUD

M. Renaud a été jusqu'en mai 2018, chef mondial de l'exploitation chez Gestion d'actifs Manuvie où il avait auparavant été président, Canada. Il a développé une vaste expérience en tant que président de société de gestion de placements. Il a notamment été président d'Investissement Standard Life inc., premier vice-président, Régime d'épargne et de retraite collectif chez Standard Life du Canada et

vice-président principal chez Investissements Standard Life inc. Il est analyste financier agréé (CFA) et a, de plus, complété un programme de perfectionnement des cadres au Harvard Business School en plus d'un programme de perfectionnement des administrateurs à l'Université McGill. Il siège sur le conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2018.

JEAN-CLAUDE SCRAIRE

M. Scraire est conseiller indépendant en matière de développement stratégique. Il a, depuis 2002, œuvré auprès d'organisations et d'entreprises en Asie, en Europe et au Québec. Auparavant, il a travaillé pendant 22 ans au sein de la Caisse de dépôt et placement du Québec, où il a été président du conseil d'administration et directeur général de 1995 à 2002. Il est membre du Barreau du Québec depuis 1970. Il siège sur le conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2015.

CLAUDE SÉGUIN

M. Séguin a été jusqu'en mars 2018, conseiller spécial du Fondateur et président exécutif du conseil d'administration chez Groupe CGI inc. où il a aussi occupé le poste de vice-président principal, développement de l'entreprise et investissements stratégiques depuis 2003. Auparavant, il a été président de CDP Capital – Placements privés et premier vice-président, finances et chef de la direction financière de Télé globe inc. Il a occupé divers postes dans le secteur public tels que sous-ministre des Finances, sous-ministre adjoint des Finances, directeur de la planification et directeur adjoint des programmes sociaux au Conseil du trésor. Il siège sur les conseils d'administration de HEC Montréal, de la Fondation de Centraide du Grand Montréal qu'il préside, de la Fondation des 24 heures Tremblant et d'EXFO inc. M. Séguin siège sur le conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2017.

PIERRE-MAURICE VACHON

M. Vachon est un entrepreneur et une personnalité bien connue de la région de la Beauce où il est actif tant dans le milieu des affaires que socio-économique ainsi que le milieu politique. Il a, à tour de rôle, occupé les fonctions de chef d'entreprise, d'administrateur de sociétés, de préfet et de maire. Il s'intéresse aux affaires, à l'administration de sociétés et au développement économique. Il est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2005.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ISSUS DE L'APPEL DE CANDIDATURES

Quatre (4) administrateurs à élire parmi les sept (7) suivants

DANIEL CARDINAL

M. Cardinal est premier pressier en lithographie chez WestRock Canada depuis 1979. Il œuvre dans le domaine de l'impression haut de gamme pour les cartons et les emballages. M. Cardinal a suivi une formation collégiale portant sur l'impression graphique. Impliqué dans le milieu syndical, il a œuvré en tant que délégué syndical pour le Syndicat international des communications graphiques de 1980 à 2015, et en tant que responsable local (RL) du Fonds de solidarité FTQ de 1987 à 2018.

ANOUC COLLET

M^{me} Collet est conseillère principale au président national des TUAC Canada (Travailleuses et travailleurs unis de l'alimentation et du commerce) depuis mai 2016 et vice-présidente de la FTQ. Elle était auparavant directrice régionale et représentante nationale pour TUAC Canada ainsi que coordonnatrice du service juridique à la section locale 500 des TUAC. Détentrice d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal, elle est membre du Barreau du Québec et possède une maîtrise en relations industrielles. M^{me} Collet est administratrice au Fonds de solidarité FTQ depuis 2013.

ANDRÉ DE MONTIGNY*

M. De Montigny est présentement consultant auprès de différentes organisations, dont Transat A.T. inc. Durant sa carrière, il a cumulé plusieurs fonctions de gestion auprès de différentes organisations, dont Transat A.T. inc., Transat international, la Caisse de dépôt et placement du Québec, Vidéotron Limitée, Téléglobe et Via Rail Canada. Détenteur d'un baccalauréat en sciences économiques de l'Université de Montréal, il a ensuite complété une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Montréal, puis un MBA (Finances et Marketing) de HEC Montréal.

SONIA ETHIER

M^{me} Ethier est présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) depuis 2018. Elle y a auparavant occupé le poste de première vice-présidente. Elle a également été présidente du Syndicat de l'enseignement du Bas-Richelieu et a été enseignante au sein de la commission scolaire Sorel-Tracy. Détentrice d'un baccalauréat en adaptation scolaire de l'Université du Québec à Trois-Rivières, M^{me} Ethier possède également un certificat en mathématiques et sciences, ainsi qu'un certificat en santé et sécurité.

PIERRE FORTIN*

M. Fortin effectue des mandats de consultation dans le domaine de l'import-export de produits agricoles et industriels. Il possède plus de 25 ans d'expertise en commerce international dans plus de 30 pays. Il cumule plusieurs années d'expérience en ventes et marketing, notamment en tant que vice-président au développement international chez Semican International inc. et directeur des ventes et du marketing chez Royalmat inc. Il est bachelier en sciences de l'activité physique de l'Université du Québec à Chicoutimi depuis 1981. M. Fortin est administrateur au Fonds de solidarité FTQ depuis 2018.

SYLVIE NELSON

M^{me} Nelson a été élue présidente du Syndicat québécois des employées et des employés de service, section locale 298 (FTQ) (le SQEES-298) en 2017. Membre du bureau de la FTQ au poste de vice-présidente, elle est également vice-présidente de l'Union internationale des employés de services (l'UIES). Elle a auparavant occupé des fonctions de secrétaire générale du SQEES-298, encadreur au service de la formation et conseillère syndicale au sein du service aux membres du SQEES-298. M^{me} Nelson a complété des études en éducation spécialisée. Elle est administratrice au Fonds de solidarité FTQ depuis 2017.

SYLVIE THIBAUT*

M^{me} Thibault est conseillère en voyages auprès de l'agence Voyages Odyssée Gaspé depuis 1999. Elle a également occupé le poste de directrice de la Centrale de réservations pour la Gaspésie de 1999 à 2003. Elle était auparavant conseillère en voyages dans la région de Laval, de 1991 à 1999. M^{me} Thibault est détentrice d'un diplôme collégial en tourisme du Collège Sigma, obtenu en 1990. Elle a auparavant suivi une formation de préposée aux bénéficiaires en 1983.

* Membre indépendant

Pour plus d'information sur les candidats à l'élection, veuillez vous référer à la circulaire de la direction disponible sur le site Web fondsfq.com.

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FTQ

DANIEL BOYER

Président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et premier vice-président du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ

SERGE CADIEUX

Secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et troisième vice-président du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ

YVON BARRIÈRE

Vice-président exécutif de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC), région de Québec et vice-président FTQ¹

⁽¹⁾ Membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis le 27 juin 2019.

DENIS BOLDUC

Président du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), Québec et vice-président FTQ

ALAIN CROTEAU

Directeur québécois du Syndicat des Métallos et vice-président FTQ

RENAUD GAGNÉ

Directeur québécois d'Unifor et vice-président FTQ

ADMINISTRATEUR NOMMÉ EN VERTU DE LA LOI CONSTITUANT LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

GAÉTAN MORIN

Président et chef de la direction du Fonds de solidarité FTQ

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Exercices financiers terminés les 31 mai

Nom et poste principal	Exercices	Salaire ⁽¹⁾ (\$)	Attributions fondées sur des actions ⁽²⁾⁽³⁾ (\$)	Valeur du régime de retraite ⁽⁴⁾ (\$)	Autre rémunération ⁽⁵⁾⁽⁶⁾ (\$)	Rémunération totale (\$)
Gaétan Morin⁽⁷⁾ Président et chef de la direction	2019	722 109	37 793	412 200	s.o.	1 172 102
	2018	697 768	16 436	435 900	s.o.	1 150 104
	2017	673 245	2 500	411 300	s.o.	1 087 045
Sylvain Paré Premier vice-président aux finances	2019	346 857	23 351	261 900	s.o.	632 108
	2018	323 760	9 552	206 800	s.o.	540 112
	2017	306 277	2 500	190 200	s.o.	498 977
Janie C. Béïque⁽⁸⁾ Première vice-présidente aux investissements	2019	319 951	20 707	192 900	s.o.	533 558
	2018	310 740	14 495	169 800	s.o.	495 035
Denis Leclerc Premier vice-président au développement du marché de l'épargne	2018	302 240	6 522	172 800	s.o.	481 562
	2017	292 305	2 500	158 800	s.o.	453 605
	2019	395 344	23 592	123 913	s.o.	542 849
Normand Bélanger⁽⁹⁾ Président-directeur général des Fonds immobilier de solidarité FTQ	2018	365 205	2 500	116 866	s.o.	484 571
	2017	354 567	2 500	113 461	s.o.	470 528

(1) Salaires de base réels versés au cours de chaque exercice financier.

(2) Deux régimes sont inclus dans cette colonne, soit le régime d'octroi d'actions et le régime d'achat d'actions, décrit à la circulaire. Il n'existe pas de marché secondaire pour ces actions et aucun dividende n'est présentement versé aux détenteurs de celles-ci. L'octroi des droits en vertu du régime d'octroi d'actions ayant été confirmé le 28 juin 2018 avec prise d'effet le 1^{er} juin 2017, la valeur des droits de 2017 et 2018 a été établie en fonction de la valeur de l'action alors en vigueur, soit 39,32 \$ par action. L'émission des actions en vertu du régime d'achat d'actions effectuée au cours de l'exercice a été établie en fonction de la valeur de l'action alors en vigueur. Pour avoir droit à cet avantage, tous les hauts dirigeants doivent contribuer une somme équivalente.

(3) La période de référence du régime d'achat d'actions est de janvier à décembre. Pour l'exercice 2019, un versement s'est fait en novembre 2018, puis, à partir de janvier 2019, la méthode de contribution de l'employeur a changé. L'employeur contribue désormais à parts égales à chaque période de paie, et ce, tout au long de l'année.

(4) La valeur du régime de retraite correspond à la variation attribuable à des éléments rémunérateurs, tel que présentée dans le tableau suivant sur les ententes de retraite, et est établie avec l'hypothèse de retraite à 60 ans (ou un an plus tard pour ceux âgés de plus de 60 ans). Elle représente la valeur de constitution des prestations de retraite pour l'exercice. Une évaluation actuarielle spécifique est effectuée pour ces hauts dirigeants.

(5) Les avantages personnels accordés aux hauts dirigeants n'ont pas dépassé le moindre de 10 % de leur salaire ou de 50 000 \$.

(6) Il n'existe aucune rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres, ni de plans incitatifs annuels ou de plans incitatifs à long terme.

(7) Dans une volonté de ne pas faire augmenter de façon importante les coûts du régime pour services passés, il avait été décidé de démarrer un nouveau régime pour M. Morin au moment de sa nomination le 26 juin 2014 et, par ailleurs, de limiter les prestations annuelles payables au moment de sa retraite à 350 000 \$.

(8) M^{me} Béïque a été nommée première vice-présidente aux investissements le 7 juillet 2018. La rémunération déclarée inclut également le salaire gagné sur le poste occupé entre le 1^{er} juin et le 6 juillet 2018 à titre de Chef des investissements et initiatives stratégiques, investissements.

(9) M. Bélanger est l'actionnaire unique d'une société agissant à titre de commandité de Fonds immobilier de solidarité FTQ II, S.E.C. et Fonds immobilier de solidarité FTQ - INFRA, S.E.C. et à titre de gestionnaire de Fonds immobilier de solidarité FTQ inc. Le montant total de 542 849 \$ (484 571 \$ en 2018 et 470 528 \$ en 2017) correspond au total des honoraires versés à cette société en contrepartie des services rendus par M. Bélanger. Ce montant inclut 123 913 \$ (116 866 \$ en 2018 et 113 461 \$ en 2017) versés à titre compensatoire, car M. Bélanger ne participe pas à un régime de retraite. M. Bélanger a débuté sa participation au régime d'octroi d'actions avec prise d'effet au 1^{er} juin 2018.

ENTENTES DE RETRAITE

Le tableau suivant indique les prestations de retraite annuelles globales payables aux termes du régime enregistré, du régime supplémentaire et des ententes individuelles (« le régime global ») à la fin de l'exercice et lors de la retraite à 65 ans, basées sur les modalités de retraite à prestations déterminées en vigueur au 31 mai 2019. Il indique également la valeur des prestations de retraite acquises entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 mai 2019.

Nom et poste principal	Années décomptées ⁽¹⁾	Prestations annuelles payables ⁽²⁾ (\$)		Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice ⁽³⁾ (\$)	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs ⁽⁴⁾ (\$)	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs ⁽⁵⁾ (\$)	Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice ⁽⁶⁾ (\$)
		À la fin de l'exercice	À 65 ans				
Gaétan Morin Président et chef de la direction	15,417	294 700	350 000	5 423 200	412 200	628 700	6 464 100
Sylvain Paré Premier vice-président aux finances	16,768	137 700	224 200	2 519 000	261 900	305 200	3 086 100
Janie C. Béique Première vice-présidente aux investissements	2,309	20 100	136 900	222 500	192 900	58 800	474 200
Denis Leclerc Premier vice-président au développement du marché de l'épargne	33,717	227 700	238 000 ⁽⁷⁾	4 119 900	169 800	(17 000)	4 272 700
Normand Bélanger⁽⁸⁾ Président-directeur général des Fonds immobilier de solidarité FTQ	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

⁽¹⁾ Nombre d'années décomptées dans le régime enregistré seulement. Le nombre d'années décomptées dans le régime de retraite global peut être différent.

⁽²⁾ Prestations payables du régime global selon le salaire final moyen calculé au 31 mai 2019 sans augmentation future et la rente maximale de l'année 2019 permise par la Loi de l'impôt sur le revenu n'est pas projetée.

⁽³⁾ L'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice est calculée avec un taux d'actualisation de 3,50 % par année et l'hypothèse de mortalité utilisée est la table CPM2014, tenant compte d'un facteur d'ajustement selon la taille de la rente, projetée selon l'échelle de projection (CPM-B). L'hypothèse d'augmentation de la rente maximale est de 2,75 % par année au début de l'exercice. Les données utilisées sont celles au 31 décembre 2015, à l'exception des taux de salaires qui sont ceux applicables pour l'exercice.

⁽⁴⁾ Les éléments suivants sont inclus : la constitution des prestations calculées au début de l'année, l'impact de la rémunération différente de celle utilisée dans le calcul de l'année dernière (différence dans l'obligation au titre des prestations constituées calculées avec des salaires estimés — taux de salaire selon la dernière base d'évaluation, projetés selon l'hypothèse d'augmentation salariale — et des salaires finaux) et l'impact des amendements aux régimes, si applicable.

⁽⁵⁾ Les éléments suivants sont inclus : la modification des hypothèses actuarielles et l'expérience attribuable à des éléments non rémunérateurs.

⁽⁶⁾ L'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice est calculée avec un taux d'actualisation de 3,10 % par année. Les autres hypothèses économiques et démographiques et les méthodes sont les mêmes que celles utilisées pour les régimes de retraite lors de la divulgation comptable au 31 mai 2018 aux fins des états financiers du Fonds de solidarité FTQ. Les données utilisées sont celles au 31 décembre 2018.

⁽⁷⁾ M. Leclerc ayant atteint l'âge de 65 ans au 31 mai 2019, les prestations payables sont celles au 31 mai 2020.

⁽⁸⁾ M. Bélanger a cessé sa participation active aux régimes de retraite le 15 décembre 2013, soit à la fin de sa période de détachement et n'a aucun droit accumulé dans ces régimes.

Régime de retraite enregistré

Les hauts dirigeants nommés participent à un des régimes de retraite à prestations déterminées du Fonds de solidarité FTQ avec le même titre que tous les autres gestionnaires du Fonds de solidarité FTQ. Ce régime enregistré et la caisse de retraite sont administrés par un comité de retraite composé de sept personnes, dont trois nommées par l'employeur, deux nommées par les participants actifs, une nommée par les participants non actifs et un tiers externe nommé par l'employeur.

Régime de retraite supplémentaire

Le régime supplémentaire n'est pas capitalisé. Il reprend les mêmes prestations que le régime enregistré, mais permet d'éliminer l'effet des limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. De plus, il augmente la période minimale de versement de la rente viagère à la retraite du régime enregistré et du régime supplémentaire à 15 ans.

Attributions en vertu d'un régime incitatif

ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS

Le tableau suivant détaille les éléments du régime d'octroi d'actions compris dans la colonne « Attributions fondées sur des actions » du tableau sommaire de la rémunération des hauts dirigeants à la page 10.

Nom et poste principal	Date d'attribution	Attributions fondées sur des actions		
		Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (nb)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁽¹⁾ (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
Gaétan Morin Président et chef de la direction	1 ^{er} juin 2018	734,97	30 582	s.o.
Sylvain Paré Premier vice-président aux finances	1 ^{er} juin 2018	367,67	15 299	s.o.
Janie C. Béïque Première vice-présidente aux investissements	1 ^{er} juin 2018	367,67	15 299	s.o.
Denis Leclerc Premier vice-président au développement du marché de l'épargne	1 ^{er} juin 2018	209,69	8 725	s.o.
Normand Bélanger Président-directeur général des Fonds immobilier de solidarité FTQ	1 ^{er} juin 2018	367,67	15 299	s.o.

⁽¹⁾ La valeur des attributions à base d'actions non acquises (c'est-à-dire les droits octroyés en vertu du régime d'octroi d'actions) à la fin de l'exercice est déterminée en multipliant le nombre de droits en cours le 31 mai 2019 par la valeur de l'action à cette date, soit 41,61 \$.

Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Aucun droit octroyé depuis le 1^{er} juin 2018 n'a été acquis ni valeur gagnée en vertu d'un régime incitatif au cours de l'exercice financier terminé le 31 mai 2019 à l'exception des dirigeants qui ont pris leur retraite.

Titres pouvant être émis en vertu de plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Catégorie de plan	Nombre d'actions à émettre lors de l'exercice des droits en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré des droits en circulation	Nombre d'actions restant à émettre en vertu de plans de rémunération fondé sur des titres de capitaux propres
Plans de rémunération fondé sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs	S.O.	S.O.	S.O.
Plans de rémunération fondé sur des titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs ⁽¹⁾	2 683,74	S.O.	S.O.
Total	2 683,74	S.O.	S.O.

⁽¹⁾ Les actions à émettre le sont en vertu du régime d'octroi d'actions décrit à la section 7.4.2(c) de la circulaire. Aucun prix d'exercice n'est payable lors de l'exercice des droits en vertu du régime, et aucune réserve spécifique d'actions à émettre n'est prévue selon les termes du régime. Aucune approbation ou ratification des actionnaires n'était requise quant à l'adoption du régime par le conseil d'administration en vertu des lois applicables.

Rapport sur la rémunération des membres de la haute direction

Tous les membres de la direction font l'objet d'une évaluation annuelle conformément à un processus formel, basé sur des critères objectifs et standardisés. Le comité de ressources humaines est responsable de l'encadrement de cette démarche et accordera annuellement des hausses salariales en fonction des enveloppes budgétaires retenues et du résultat de l'évaluation de chacun.

Rémunération des administrateurs et membres de comités

Les administrateurs et membres de comités siégeant au conseil d'administration et autres instances du Fonds de solidarité FTQ ont droit à des jetons de présence d'une valeur de 1 500 \$ par présence physique ou par vidéoconférence et 1 000 \$ par téléphone, et une somme forfaitaire annuelle de 5 000 \$ pour la première instance à laquelle ils sont nommés et de 2 000 \$ pour chaque instance additionnelle. La personne assurant la présidence de tout comité reçoit une rémunération forfaitaire annuelle de 12 500 \$, à l'exception du comité d'évaluation et du comité d'investissement du secteur minier pour lesquels la personne assurant la présidence reçoit une somme forfaitaire annuelle de 7 500 \$, ces montants étant versés en lieu et place de la somme forfaitaire annuelle de 5 000 \$ pour la première instance et de 2 000 \$ pour chaque instance additionnelle.

Lorsqu'une rencontre est convoquée par voie téléphonique, les administrateurs ont droit à un jeton de présence de 1 000 \$ même s'ils sont présents physiquement ou par vidéoconférence.

Le président du conseil d'administration reçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 165 000 \$. Le président de la FTQ et le secrétaire général de la FTQ reçoivent une rémunération annuelle forfaitaire de 165 000 \$ chacun qui est versée directement à la FTQ. La rémunération des membres qui ne sont pas indépendants de la FTQ et de ses syndicats affiliés est versée directement à la FTQ.

La version intégrale de la politique de rémunération qui a été mise à jour le 27 septembre 2018 est disponible sur le site Web fondsfq.com dans la section *Mise en candidature*.

Les pratiques en matière de rémunération des membres du comité consultatif des Fonds régionaux de solidarité FTQ et des Fonds locaux de solidarité FTQ prévoient que les membres ont droit à des jetons de présence d'une valeur de 1 500 \$ par présence physique et 1 000 \$ par téléphone. La rémunération des membres qui ne sont pas indépendants de la FTQ et de ses syndicats affiliés est versée directement à la FTQ.

Il est à noter que tous les administrateurs sont actionnaires du Fonds de solidarité FTQ et, le coût de leurs actions n'a pas été défrayé par le Fonds de solidarité FTQ, sous réserve du président et chef de la direction dont le coût d'une partie de ses actions a été défrayé par le Fonds de solidarité FTQ.

Le tableau suivant présente le nombre total de réunions du conseil d'administration et de ses instances au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2019, faisant état de l'assiduité des administrateurs et du montant total des sommes gagnées.

Instances	Conseil d'administration	Comité exécutif	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de ressources humaines	Comité de gestion des actifs financiers	Comité de gestion intégrée des risques	Comité d'audit	Comité d'évaluation
Nombre de réunions	13	0	6	6	6	5	5	3
Christine Beaubien	13/13			6/6			5/5	
Denis Bolduc*	11/13							
Daniel Boyer ⁽¹⁾	12/13		5/6	6/6		4/5		
Serge Cadieux ⁽¹⁾	11/13		6/6	6/6		4/5		
Louise Chabot*	11/13							
Anouk Collet*	11/13							
Michèle Colpron	12/13		6/6		6/6	3/5	4/5	
Alain Croteau*	9/13							
Pierre Fortin	9/9							
Renaud Gagné*	10/13							
Denis Labrèche	13/13					5/5	5/5	3/3
Kateri Lefebvre*	12/13							
Gaétan Morin ⁽²⁾	13/13				5/6			
Sylvie Nelson*	12/13							
Yves Ouellet*	3/4							
Robert Parizeau ⁽³⁾	4/4		5/5	6/6				
Roger A. Renaud	10/10				4/4	3/3	4/4	
Jean-Claude Scraire	13/13		6/6	6/6		5/5		
Claude Séguin ⁽⁴⁾	13/13		6/6	6/6	2/3	2/2	2/2	
Pierre-Maurice Vachon	13/13			6/6				

* Les administrateurs nommés par le Conseil général de la Fédération des travailleurs du Québec et la personne élue provenant de la CSQ ne reçoivent aucune rémunération personnelle pour siéger au conseil d'administration et aux instances du Fonds de solidarité FTQ. L'équivalent de la rémunération qu'ils auraient normalement touchée est versée directement à la FTQ.

** Le total annuel inclut la rémunération versée à titre d'observateur dans un comité ainsi que celle pour avoir siégé à un comité *ad hoc*.

(1) Président de la FTQ et secrétaire général de la FTQ, rémunération forfaitaire annuelle de 150 000\$ chacun jusqu'au 27 septembre 2018 et de 165 000 \$ chacun depuis le 28 septembre 2018, versée directement à la FTQ (présences aux instances et autres interventions).

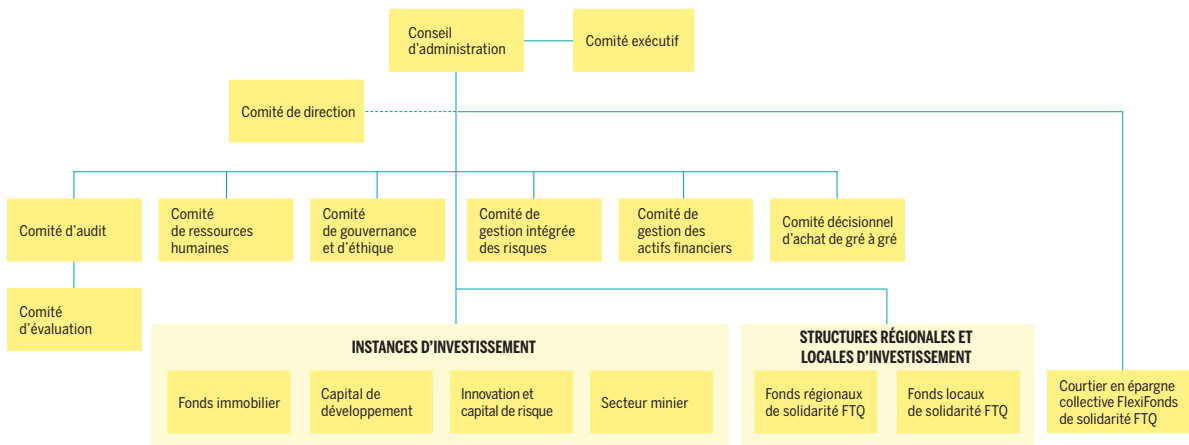
(2) Rémunéré à titre de président et chef de la direction du Fonds de solidarité FTQ.

(3) Président du conseil d'administration jusqu'au 29 septembre 2018. Rémunération forfaitaire annuelle de 150 000 \$ jusqu'au 27 septembre 2018 et rémunération forfaitaire annuelle de 165 000 \$ les 28 et 29 septembre 2018.

(4) Président du conseil d'administration depuis le 29 septembre 2018, rémunération forfaitaire annuelle de 165 000 \$ depuis le 29 septembre 2018.

Réunion d'évaluation semestrielle des investissements	Comité d'investissement – Innovation et capital de risque	Comité d'investissement – Capital de développement	Comité d'investissement – Secteur minier	Comités du Fonds immobilier	Comité consultatif des Fonds régionaux	Comité consultatif des Fonds locaux	Total		Total des sommes gagnées** (\$)
2	16	18	7	18	7	4	116		1 308 102
2/2	16/16	18/18					60/60	100 %	103 935
							11/13	85 %	21 500
		13/18					40/48	83 %	160 110
		15/18		14/14	7/7	3/4	66/73	90 %	160 110
							11/13	85 %	19 250
	14/16						25/29	86 %	41 250
2/2		16/18					49/55	89 %	90 685
			7/7				16/20	80 %	23 000
							9/9	100 %	16 842
				5/14			15/27	56 %	22 000
2/2		18/18		17/18			63/64	98 %	120 620
	11/16						23/29	79 %	36 750
				13/13			31/32	97 %	-
							12/13	92 %	20 000
							3/4	75 %	6 158
							15/15	100 %	57 308
1/1	11/11	12/13					45/46	98 %	66 621
			5/7	14/15			49/52	94 %	99 685
2/2	4/5	5/5					42/44	95 %	149 408
2/2		17/18	7/7		7/7	4/4	56/57	98 %	92 870

STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ



Les instances relatives aux investissements du Fonds immobilier de solidarité FTQ sont considérées comme un comité d'investissement pour des fins opérationnelles. Par ailleurs, afin de concrétiser son engagement régional et local, le réseau d'investissement du Fonds de solidarité FTQ comprend les Fonds régionaux de solidarité FTQ ainsi que les Fonds locaux de solidarité FTQ de toutes les régions administratives du Québec.

Dans le but de diversifier son offre de produits d'épargne et de mieux accompagner ses actionnaires, le Fonds de solidarité FTQ a créé et mis en marché des organismes de placement collectif dont les parts sont distribuées exclusivement par FlexiFonds de solidarité FTQ inc., filiale à 100 % du Fonds de solidarité FTQ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

au 14 juillet 2019

Le Fonds de solidarité FTQ est sous l'autorité d'un conseil d'administration qui supervise l'ensemble de ses activités. Ce conseil d'administration se compose des personnes suivantes :

1. **CLAUDE SÉGUIN**^{* A, E, F, N}
Administrateur de sociétés et
Président du conseil d'administration
du Fonds de solidarité FTQ
2. **DANIEL BOYER**^{A, E, F, G, H, N}
Président de la Fédération des
travailleurs et travailleuses du
Québec (FTQ) et premier vice-
président du conseil d'administration
du Fonds de solidarité FTQ
3. **PIERRE-MAURICE VACHON**^{* A, F, H, I, L, M}
Administrateur de sociétés et
deuxième vice-président du conseil
d'administration du Fonds de
solidarité FTQ
4. **SERGE CADIEUX**^{A, E, F, G, H, K, L, M}
Secrétaire général de la Fédération
des travailleurs et travailleuses du
Québec (FTQ) et troisième vice-
président du conseil d'administration
du Fonds de solidarité FTQ
5. **YVON BARRIÈRE**
Vice-président exécutif de l'Alliance
de la Fonction publique du Canada
(AFPC), région de Québec et vice-
président FTQ
6. **CHRISTINE BEAUBIEN**^{* A, B, F, H, J}
Présidente du Groupe BSC et
administratrice de sociétés
7. **DENIS BOLDUC**
Président du Syndicat canadien de la
fonction publique (SCFP), Québec et
vice-président FTQ
8. **LOUISE CHABOT**¹
Ex-présidente de la Centrale des
syndicats du Québec (CSQ)
9. **ANOUK COLLET**¹
Conseillère principale au président
national des Travailleurs et
travailleuses unis de l'alimentation
et du commerce (TUAC) et
vice-présidente FTQ
10. **MICHÈLE COLPRON**^{* B, C, E, G, H}
Administratrice de sociétés
11. **ALAIN CROTEAU**¹
Directeur québécois du syndicat
des Métallos et vice-président FTQ
12. **PIERRE FORTIN**^{*}
Administrateur de sociétés
13. **RENAUD GAGNÉ**^K
Directeur québécois d'Unifor et
vice-président FTQ
14. **DENIS LABRÈCHE**^{* B, D, G, H, K}
Administrateur de sociétés
15. **KATERI LEFEBVRE**^J
Directrice exécutive du Syndicat
des employées et employés
professionnels-les et de bureau
(SEPB-Québec), secrétaire-trésorière
nationale du COPE-SEPB et
vice-présidente FTQ
16. **GAÉTAN MORIN**^{A, C, K, N}
Président et chef de la direction
du Fonds de solidarité FTQ
17. **SYLVIE NELSON**
Présidente du Syndicat québécois
des employées et employés de
services (SQEES), section locale 298
et vice-présidente FTQ
18. **ROGER A. RENAUD**^{* B, C, G, H, J, N}
Administrateur de sociétés
19. **JEAN-CLAUDE SCRAIRE**^{* A, E, F, G, I, K}
Administrateur de sociétés

* Membre indépendant

A Membre du comité exécutif

B Membre du comité d'audit

C Membre du comité de gestion
des actifs financiers

D Membre du comité d'évaluation

E Membre du comité de gouvernance et d'éthique

F Membre du comité de ressources humaines

G Membre du comité de gestion intégrée
des risques

H Membre du comité d'investissement –
Capital de développement

I Membre du comité d'investissement –
Secteur minier

J Membre du comité d'investissement –
Innovation et capital de risque

K Membre des conseils du Fonds immobilier
de solidarité FTQ

L Membre du comité consultatif des Fonds
régionaux de solidarité FTQ s.e.c.

M Membre du comité consultatif des Fonds locaux
de solidarité FTQ s.e.c.

N Membre du conseil d'administration
de FlexiFonds de solidarité FTQ inc.

ÉTATS FINANCIERS

Voici des extraits des états financiers audités au 31 mai 2019. Les états financiers audités complets sont disponibles sur le site Web fondsftq.com ou sur SEDAR à sedar.com.

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rapport d'activités et de développement durable sera également disponible à partir du 28 septembre 2019 sur le site Web fondsftq.com ou sur SEDAR à sedar.com. Le rapport d'activités et de développement durable sera déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, après la tenue de l'Assemblée. Les actionnaires qui en feront la demande pourront obtenir les documents par la poste en communiquant avec le Fonds de solidarité FTQ.

BILANS

(en millions de dollars canadiens, sauf l'actif net par action)

AUX 31 MAI	2019	2018
Actif		
Encaisse	9	25
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat	767	728
Débiteurs	895	495
Autres investissements	7 446	6 622
Investissements en capital de développement	8 810	8 271
Autres actifs	218	143
	18 145	16 284
Passif		
Billets	760	638
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	767	728
Créditeurs	732	418
Autres passifs	259	171
	2 518	1 955
Actif net	15 627	14 329
Actif net par action de catégorie A	43,90	40,73

Au nom du conseil d'administration,

(signé) « Claude Séguin »
Claude Séguin, administrateur

(signé) « Gaétan Morin »
Gaétan Morin, administrateur

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions de dollars canadiens, sauf le résultat net par action)

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI	2019	2018
PRODUITS		
Intérêts	187	167
Dividendes et distributions	306	281
Loyers, honoraires et autres	18	22
	511	470
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement		
Réalisés	904	435
Non réalisés	(18)	328
Frais de transaction	(2)	(2)
	884	761
Intérêts sur billets	(25)	(25)
	1 370	1 206
Charges opérationnelles totales		
Corporatif	95	92
Investissements en capital de développement et autres investissements	42	42
Développement du marché de l'épargne et formation économique	62	59
	199	193
Résultat avant impôts	1 171	1 013
Impôts	24	12
Résultat net	1 147	1 001
Autre élément du résultat global qui ne sera pas reclassé au résultat net		
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies, déduction faite des impôts	(13)	5
Résultat global	1 134	1 006
Information supplémentaire		
Résultat net par action de catégorie A	3,23	2,87

TRANSMISSION DE DOCUMENTS D'INFORMATION CONTINUE

Bien que nous vous encourageons à consulter les documents du Fonds de solidarité FTQ ci-après énumérés sur notre site Web **fondsftq.com** ou encore sur le site Web de SEDAR **sedar.com**, il vous est possible de recevoir sans frais une copie (cochez les cases appropriées) :

- du prospectus simplifié, 36^e édition, et de tout autre document intégré par renvoi dans le prospectus simplifié qui n'est pas déjà mentionné ci-dessous ;
- de la notice annuelle 2019 et de tout autre document intégré par renvoi dans la notice annuelle qui n'est pas déjà mentionné ci-dessous ;
- de la circulaire de direction 2019 ;
- du rapport d'activités et de développement durable 2019, rendu public à compter du 28 septembre 2019, et du rapport financier* annuel au 31 mai 2019 ;
- du rapport financier* intermédiaire (pour le semestre se terminant le 30 novembre 2019) rendu public au plus tard le 28 février 2020.

* Le rapport financier comprend les états financiers audités ainsi que le rapport de gestion, le relevé audité des investissements en capital de développement (au coût), le relevé des autres investissements et le répertoire de la quote-part du Fonds de solidarité FTQ dans les investissements effectués par les fonds spécialisés (au coût).

Je désire recevoir une copie des documents indiqués ci-dessus

- par courrier électronique ou par la poste.

Nom

Prénom

Adresse

Ville

Province

Code postal

Numéro d'épargnant personnel

Courrier électronique

Téléphone résidence

Téléphone travail

La carte-réponse peut être retournée par la poste à l'adresse suivante :

Fonds de solidarité FTQ
C.P. 1000, succursale Chabanel
Montréal (Québec)
H2N 0B5

MONTRÉAL

8717, rue Berri
Montréal (Québec)
H2M 2T9
514 383-FONDS (3663)

POINTE-CLAIRE

755, boulevard Saint-Jean
Pointe-Claire (Québec)
H9R 5M9
514 383-FONDS (3663)

QUÉBEC

5000, boulevard des Gradins
Bureau 320
Québec (Québec)
G2J 1N3
418 628-FONDS (3663)

Sans frais :

1 800 567-FONDS (3663)

Télécopieur :

Montréal : 514 383-2501
Sans frais : 1 888 383-2501

fondsftq.com

 **FONDS**
de solidarité FTQ



Ce document est imprimé sur du papier Rolland Enviro 100 % recyclé.